



© Saint-Léger-de-Linières

Bocage

## PATRIMOINE

### LA TOUCHE AUX ÂNES ET SA CHAPELLE

Saint-Léger-des-Bois était un lieu de passage sur la route du sel, entre Rennes et Angers, et comptant l'important relais dit "La Touche-aux-Ânes" en raison du nombre de bêtes arrêtées à ce point de passage. La maison en face de la chapelle était l'ancienne auberge où figurent des ânes sculptés au-dessus de la porte d'entrée et sur la cheminée. La chapelle fût construite en 1766 à l'emplacement d'un buisson où, d'après la légende locale, un agricul-

teur retrouvait chaque jour la statuette d'une vierge qu'il rapportait pourtant systématiquement à l'église.



© Saint-Léger-de-Linières

Chapelle de la Touche aux Ânes



PR®

## ST-LÉGER-DES-BOIS - Chemin de la Touche aux Ânes



2 h 45

10,9 km

Cheminez au travers du bocage légérois sur un sentier marquant le passage à la chapelle de la Touche aux Ânes.

#### PARKING

Départ du parking de la salle de la Coudre - 1 rue des Jardinets - 49170 Saint-Léger-de-Linières

#### TRANSPORT

En bus depuis le centre-ville d'Angers (réseau Irigo, 40 minutes environ) : ligne 35 - arrêt La Coudre



#### À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- La Touche aux Ânes et sa chapelle



#### À DÉCOUVRIR EN RÉGION

- Mare de la Coudre : Saint-Léger-de-Linières
- Église Saint-Léger : Saint-Léger-de-Linières
- Circuit Balade à Roulettes (1.9km adapté tout rouleur) au départ de la salle de la Coudre : Saint-Léger-des-Bois



© CDRP49

Église Saint-Léger



#### Code de balisage PR®

FFRandonnée

- Bonne direction
- ↪ Changement de direction
- ✗ Mauvaise direction

© marques déposées

#### BALISAGE

Jaune - Circuit inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée



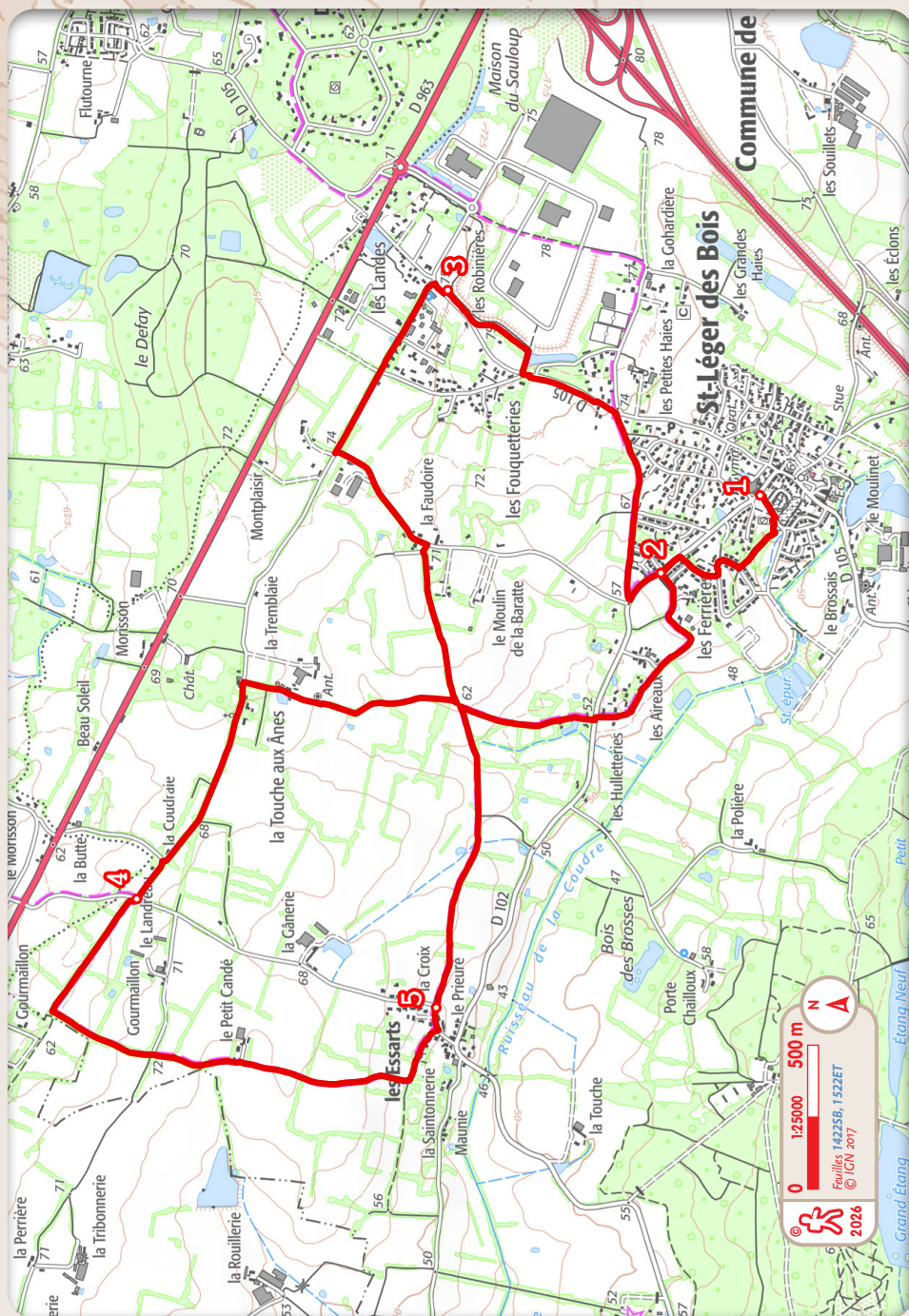
- Mairie de Saint-Léger-de-Linières : 02 41 39 55 36, mairie@saint-leger-de-linières.fr



#### Comité

- Comité départemental de la randonnée pédestre de Maine-et-Loire  
06 50 90 43 04, maine-et-loire@ffrandonnee.fr  
maine-et-loire.ffrandonnee.fr

En page 1, les pictogrammes permettent de choisir une randonnée adaptée à ses capacités. Picto 1 = Effort; picto 2 = Technicité (présence ou non d'obstacles); picto 3 = Risque (d'accidents lié à la configuration des lieux).  
Cotation: 1-Facile; 2-Assez facile; 3-Peu difficile; 4-Assez difficile; 5-Difficile.



**1** Se diriger vers le fond du parking derrière la supérette. Traverser le terrain de jeux puis prendre le sentier sur la droite jusqu'à la rue Paul Cézanne. Tourner à droite.

Après une centaine de mètre, trouver sur la droite un petit sentier parallèle à la rue Renoir et déboucher sur la rue des Ferrières. La suivre par la gauche et dépasser le prochain rond-point.

**2** Peu après, traverser la route sur le passage protégé et la longer sur une sente se rattachant à un chemin creux bordé d'arbres une centaine de mètres plus loin. Le suivre jusqu'à déboucher sur une rue donnant accès à un nouveau rond-point sur la gauche. Suivre la sortie la plus à gauche et longer la route du côté gauche sur le sentier piéton.

A son terme, traverser au passage piéton et gagner le chemin sur la droite juste après l'arrêt de bus. Le suivre dans le prochain virage sur la gauche jusqu'à la gare du Petit Anjou (panneau d'information).

**3** Quitter le chemin par la gauche, traverser au passage sécurisé et prendre quelques mètres sur la droite la route du Petit Anjou. Poursuivre sur celle-ci en laissant les trois prochaines à gauche, et emprunter la quatrième pour rejoindre La Faudoire.

Dans le hameau, quitter la route pour un sentier au niveau du Chant du Moulin sur la droite et rapidement trouver sur la gauche un sentier encaissé bordé de haies. Arrivé à l'intersection, prendre à droite en direction de la Touche aux Ânes et tourner à gauche à l'intersection en T.

Marquer un arrêt à [👁️ > la chapelle de la Touche aux Ânes] quelques mètres plus loin sur la droite, avant de poursuivre sur un nouveau chemin agricole. A la Coudraie, prendre en face la route jusqu'à l'intersection.

**4** Traverser et emprunter un chemin creux contournant plusieurs parcelles agricoles. A la prochaine intersection, tourner à gauche au niveau d'un panneau directionnel et enchaîner successivement chemin, route et à nouveau chemin pour rattacher les Essarts (ancien bourg rattaché à la commune en 1790). Emprunter la route par la gauche sur quelques mètres.

**5** Poursuivre sur le chemin creux et arboré qui s'ouvre au niveau du virage. Après 1 km, tourner à droite à l'intersection comptant un panneau directionnel et suivre la direction de Saint-Léger-des-Bois. Couper la route pour prendre en face légèrement sur la gauche et dépasser les Aireaux par un chemin extérieur regagnant le giratoire.

**2** Prendre le sentier qui borde la route sur la droite et regagner le point de départ par le même itinéraire qu'à l'aller.